

## HEBERGEMENT

L'apprenant(e) résident(e) sera accueilli(e) à la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS), rue B. DARADA à BLOIS, à proximité du Centre de formation.

**Tous les résidents, qu'ils soient majeurs ou mineurs, sont logés en chambre double. Toutefois, les majeurs peuvent être logés en chambre simple, si disponible.**

**Tarifs : 21,00 € la chambre simple ; 17,50 € la chambre double.**

Le règlement se fait en début semaine par chèque à l'ordre de « ARMONIA », espèces ou carte. **Les apprenants et leurs familles gèrent en direct avec la RHVS leurs réservations et paiements.** Le groupe ETABLIÈRES est gestionnaire de cette résidence. La résidence Valoria est responsable des apprenants dès leur arrivée dans les locaux.

### **PROCÉDURE :**

- 1) Pour l'inscription, scanner le QR Code du flyer de présentation de la Résidence.
- 2) Chaque résident(e) fournira une attestation d'assurance ou responsabilité civile, et devra apporter un drap housse (90x190), son duvet, son oreiller et sa taie d'oreiller.
- 3) Possibilité d'arriver le dimanche soir, de déposer les affaires à la résidence le lundi matin ou à la bagagerie du Centre de formation le lundi matin également.
- 4) Le non-respect du règlement de la Résidence hôtelière pourra entraîner des sanctions : un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive.

**Résident(e)s mineur(e)s** : Les résidents doivent respecter le Règlement Intérieur de la RHVS, ainsi que le fonctionnement mis en place pour l'encadrement des résidents mineurs :

- Les mineurs ne peuvent pas quitter le Centre de formation sans être accompagnés d'un animateur. Un appel est effectué à 16h30 et à 17h30 en fonction de l'heure de fin de journée des apprenants. (En cas d'autorisation de sortie entre 16h30 et 21h45, l'apprenant doit tout de même se présenter à l'appel à la fin de sa journée et attendre d'être arrivé à la Résidence pour partir).
- Les mineurs souhaitant participer aux activités proposées entre 16h30 et 21h45 sont encadrés par des animateurs.
- Le matin, un appel est effectué à 7h30 à la Résidence. Les mineurs sont ensuite accompagnés par l'animateur jusqu'au self, puis au Centre de formation.

**Résident(e)s majeur(e)s** : Ils(elles) peuvent également bénéficier des animations proposées par les animateurs, mais sont libres de circulation.

**ATTENTION** : un chèque de caution de **460 €** (non encaissé) à l'ordre de « ARMONIA » devra être remis en début d'année à la RHVS. Il sera restitué en fin d'année scolaire si aucune dégradation n'est le fait du résident.

Les apprenants résidents peuvent prétendre à une aide financière « MOBILI JEUNE » par le C.I.L. Val de Loire. Le dossier est à remplir sur le site :

<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>



**Années 2024/2025**